

## Edito du Maire

Nous y sommes !

Il s'agit du dernier édito de ce mandat que j'ai eu le privilège et le plaisir de tenir ces cinq dernières années. Avec ce Brax Infos, nous nous sommes efforcés de vous informer de la vie de notre village dont nous apprécions la douceur et la qualité de vie.

Nous avons aussi essayé de vous communiquer des informations en lien avec la Métropole.

Ces dernières années, notre environnement communal est devenu plus compliqué à comprendre en raison de la répartition des compétences entre la commune, la Métropole et le Département.

Face à ce que l'on peut considérer comme un mille-feuille administratif nous avons tenté de faire preuve de pédagogie grâce à cet édito, aux nombreuses publications dans les journaux locaux et lors des réunions publiques.

En cette fin de mandat, mon premier mot est destiné à remercier les personnels qui ont accompagné cette équipe municipale afin de garantir le service public attendu et la réalisation des projets communaux. Mes remerciements vont aussi aux adjoints qui se sont fortement engagés et qui ont été présents au quotidien sur tous les fronts: de l'urbanisme, de la voirie, du scolaire, du social, des finances, de l'associatif, de la communication ou du développement durable.

Mes remerciements enfin à l'ensemble des élus du conseil municipal qui ont œuvré pour vous, les citoyens de Brax, dans un environnement consensuel et pour l'intérêt général. En effet, les décisions ont quasiment été votées à l'unanimité, ce qui prouve que les motivations purement partisans peuvent être mises en veille quand il s'agit de défendre des intérêts communs.

Tout au long de l'exercice de ce mandat nous avons été confrontés à cet exercice d'équilibriste entre répondre aux besoins, fournir des réponses au regard de nos moyens financiers et des priorités, tout en veillant à la transparence et l'équité.

Le cycle démocratique va reprendre ses droits et les élections municipales se tiendront les 15 et 22 mars.

Les citoyens de Brax montrent un fort intérêt pour cette élection avec une participation record de plus de 70%. Les élus ou candidats, ne peuvent qu'être reconnaissants car l'implication des citoyens donne du sens à cet exercice républicain.

En attendant ce renouvellement du conseil municipal, les élus vous donnent rendez-vous à la cérémonie de nouvelle année, au repas des anciens, et lors des nombreux événements organisés par nos dynamiques associations.

Je vous souhaite une belle année 2020 et le meilleur pour tous ceux que vous aimez.

*Fransois Lefimeux*

Maire de Brax  
Vice-Président Commission Environnement  
et Développement Durable Toulouse Métropole



**L'ensemble de l'équipe municipale  
vous souhaite une belle et heureuse  
année 2020**



Accueil du public

Du lundi au vendredi : 9h00 à 12h00 - 15h00 à 18h00

Ouvert le 1<sup>er</sup> samedi de chaque mois : 9h00 à 12h00

Fermé tous les samedis pendant les vacances scolaires

Tel : 05 62 13 06 70 - Fax : 05 62 13 06 71 - Mail : [contact@mairie-brax.fr](mailto:contact@mairie-brax.fr) - Site : [www.mairiebrax31.fr](http://www.mairiebrax31.fr)

Un élu tient une permanence à la mairie, tous les samedis de 10h00 à 12h00

# ÉLECTIONS MUNICIPALES - RECENSEMENT

## Quand ?

Les prochaines élections municipales se dérouleront les dimanche 15 et 22 mars 2020 pour le premier et le second tour.

## Qui peut voter ?

Pour voter, vous devez obligatoirement être inscrit sur les listes électorales de la commune, **la date limite étant le 7 février 2020**.

Afin de pouvoir voter, vous devez remplir les conditions suivantes :

- Être de nationalité française ou ressortissant européen
- Avoir 18 ans révolus au jour du scrutin
- Être inscrit sur les listes électorales
- Jouir de ses droits civils ou politiques

## Comment voter ?

Au moment du vote, vous devrez fournir obligatoirement une pièce d'identité avec photo (CNI, passeport, permis de conduire, carte vitale...). La carte électorale n'est pas obligatoire, cependant elle est utile pour connaître le bureau de vote dont l'électeur dépend, il est donc fortement conseillé de la présenter, en plus d'une pièce d'identité, lors du vote.

## Où ?

Les bureaux de vote se trouveront à la mairie (Bureau 1) et à l'école (Bureau 2), ils seront ouverts de 8H00 à 19H00

## Quel est le mode de scrutin ?

Le scrutin est proportionnel de liste à deux tours avec prime majoritaire, c'est-à-dire que si au premier tour une liste obtient la majorité absolue des suffrages exprimés, la moitié des sièges lui sont attribués. C'est ce qu'on appelle la prime majoritaire. L'autre moitié des sièges est proportionnellement répartie entre toutes les listes ayant obtenu 5% des suffrages. Si aucune liste n'obtient la majorité absolue, un second tour est organisé. Seules les listes ayant obtenu au moins 10% des suffrages exprimés au premier tour peuvent se représenter. Les candidats qui ont obtenu au moins 5% et moins de 10% peuvent rejoindre une autre liste. La répartition des sièges du conseil municipal se fait comme au premier tour : la prime majoritaire avec répartition proportionnelle à la plus forte moyenne.



## RECENSEMENT DE LA POPULATION A BRAX :

du 16 janvier au 15 février

La commune de Brax effectue son recensement de la population à partir **du 16 janvier jusqu'au 15 février**.

Six agents recenseurs vont parcourir la commune à votre rencontre.

**Vous pouvez aussi effectuer cette démarche par internet sur le site de l'INSEE : [www.le-recensement-et-moi.fr](http://www.le-recensement-et-moi.fr)** à partir du 16 janvier.

Les agents recenseurs sur Brax sont les suivants :

- Mesdames : BONNEFON Léa, CASTELNAUD Michelle, MURRAY Annick, PIGAGLIO Solena

- Messieurs : CASTELNAUD Grégory, MARQUEZ Alexis

Vous pourrez retrouver prochainement leur portrait sur le site de la mairie.



DES CHIFFRES AUJOURD'HUI  
POUR CONSTRUIRE DEMAIN

### C'EST UTILE

Le recensement permet de connaître le nombre de personnes qui vivent en France. Il détermine la population officielle de chaque commune. Ses résultats sont utilisés pour calculer la participation de l'État au budget des communes : plus une commune est peuplée, plus cette participation est importante. La connaissance précise de la répartition de la population sur le territoire et de son évolution permet d'ajuster l'action publique aux besoins de la population en matière d'équipements collectifs (écoles, maisons de retraite, etc.) de programmes de rénovation des quartiers, de moyens de transport à développer.

### C'EST SIMPLE

Un agent recenseur, recruté par votre mairie, vous remettra vos codes de connexion pour vous faire recenser en ligne. Si vous ne pouvez pas répondre en ligne, il vous remettra des questionnaires papier qu'il viendra récupérer à un moment convenu avec vous.

### C'EST SÛR

Le recensement se déroule selon des procédures approuvées par la Commission nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL). Le traitement des questionnaires est mené de manière strictement confidentielle, votre nom et votre adresse ne sont pas enregistrés et ne sont pas conservés dans les bases de données. Enfin, toutes les personnes ayant accès aux questionnaires (dont les agents recenseurs) sont tenus au secret professionnel.

### LE RECENSEMENT SUR INTERNET : C'EST ENCORE PLUS SIMPLE !

Plus de 40% des personnes interrogées ont répondu en ligne en 2019. Pour en savoir plus, vous pouvez vous adresser à votre mairie ou vous rendre sur [www.le-recensement-et-moi.fr](http://www.le-recensement-et-moi.fr).

Le recensement de la population est gratuit, ne répondre pas aux sites qui vous réclament de l'argent.



**C'est nouveau !**

Pour mieux vous servir,  
l'accueil évolue  
aux Finances publiques (impôts)

**Vous pouvez prendre rendez-vous !**  
Au choix, un rendez-vous au guichet  
ou un rendez-vous téléphonique

### Comment ?

Sur [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr) (rubrique Contact)

Particuliers : au 0811 369 309 (centre de contact)  
Professionnels : auprès de votre service des impôts des entreprises de rattachement

Ou bien au guichet d'un Centre des Finances publiques

Gagnez du temps,  
prenez rendez-vous !



LE RECENSEMENT SE DÉROULE DANS VOTRE COMMUNE DU 16 JANVIER AU 15 FÉVRIER 2020

SE FAIRE RECENSER EST UN GESTE CIVIQUE, SIMPLE ET UTILE À TOUS

[www.le-recensement-et-moi.fr](http://www.le-recensement-et-moi.fr)



## MOMENTS DE PARTAGE

avec le Foyer Rural et l'ASEI du château de Brax

Pendant les vacances de la Toussaint, le Foyer Rural de Brax et le centre ASEI Le Château de Brax, qui accueille des personnes adultes en situation de handicap, ont organisé un stage "Sports Partagés" ouvert aux enfants adhérents du Foyer Rural de Brax.

Les enfants ont pu apprendre à se connaître autour de jeux suivis d'une sensibilisation au handicap et à la perte d'autonomie. Puis, ils ont été accueillis au Château pour une course d'orientation avec les résidents.

Enfin, tous se sont retrouvés au gymnase de Brax pour un après-midi sportif. Ils ont été rejoints par des résidents de l'EHPAD la Houlette à Pibrac ainsi que des résidents d'autres établissements pour adultes en situation de handicap voisins.

Merci à tous pour la réussite de cette rencontre riche de moments de partage et de sourires : participants, éducateurs, maire, commerçants, section de badminton du foyer...

**Rendez-vous aux vacances de février les 11, 12 et 13 pour renouveler cette riche expérience !**

Jeunes de 8 à 17 ans, n'hésitez pas à vous renseigner et vous inscrire pour vivre ce moment de partage et d'échanges autour de nombreuses activités.

Informations et inscriptions auprès du Foyer Rural.

Stage «Sports Partagés» pour les jeunes de 8 à 17 ans, gratuit pour les adhérents du Foyer.

**Contact et inscription :**

**Stage «Sports Partagés», jeunes et résidents du château**

**Dates : 11, 12 et 13 février**

**Lieu : salle mixte /maison associative et Château de Brax**

**- Florence MAGRO : Tél: 06 70 28 32 09**

**- Foyer Rural : Tél: 06 17 57 77 45**

**- Email: foyerrural.brax@gmail.com**



**Stage «Sports Partagés»  
avec les résidents du château de l'ASEI  
et les jeunes de 8 à 17 ans du Foyer Rural.**

## Les mercredis «Café-Thé / Poussettes»

Organisé par le Relais d'Assistants Maternelles (RAM).

Vous souhaitez faire la connaissance d'autres familles, vous êtes nouvellement arrivés sur la commune ? Le «Café-Thé Poussette» est fait pour vous ! Il accueille les parents, les futurs parents, les grand-parents les garde à domicile... et leurs jeunes enfants dans un lieu convivial, gratuit et sans engagement. Un lieu chaleureux pour les adultes et les jeunes enfants, une matinée animée par Carine Delécluse, l'animatrice du RAM et coordinatrice petite enfance, infirmière puéricultrice, riche de 15 ans d'expériences en Maternité/Néonatalogie et Petite Enfance.

Destiné aux Braxéens et tous ceux qui cherchent un lieu d'échange privilégié pour aborder tous les sujets (pleurs, alimentation, sommeil, rythmes...), partager sur vos expériences de parents et vos bons plans pour les sorties à faire en famille, autour d'un café tandis que les enfants profiteront d'un espace de jeu créé tout spécialement pour eux.

Vous pourrez également partager une activité avec votre enfant (portage, massage...)

**Atelier «Café-Thé/Poussettes» tous les mercredis de 9h30 à 11h30  
à la maison de la vie associative.**

**Plus d'informations : ram@mairie-brax.fr**

**Nouveau  
au RAM**



## INFOS DIVERSES

### Mesures des champs électromagnétiques sur la commune

Les opérateurs de téléphonie mobile que sont Bouygues et SFR, en mars 2017, Orange, en août 2017, ont informé la mairie de leur intention d'apporter des modifications technologiques sur les antennes relais implantées chemin des Taillades pour les 2 premiers et sur le château d'eau pour le 3ème. Ces modifications, sans ajout d'antennes, sont destinées à améliorer les services de téléphonie.

Les nouveaux équipements sont en service:

- pour Orange, depuis février 2018,
- pour Bouygues, depuis octobre 2018,
- pour SFR, depuis mai 2019.

Suites à ces modifications, la mairie a demandé d'effectuer des mesures de champs électromagnétiques aux mêmes endroits que ceux effectués précédemment, afin de connaître les évolutions résultant de ces modifications.

**Résultat: il n'y a pas d'évolution du niveau des champs électromagnétiques aux différents endroits.**



## AGENDA :

### Janvier :

- Samedi 11 janvier : Vœux du maire, suivi de la galette des rois, grande salle des fêtes, 18h00
- Dimanche 12 janvier : Repas des aînés, grande salle des fêtes, 12h00
- Lundi 13 janvier : Ateliers «Cuisine et Plaisir» pour les plus de 60 ans, salle évolution de 9h00 à 14h00
- Samedi 25 janvier : Loto du foot, grande salle des fêtes, 20h00
- Les lundis 20 et 27 janvier : Ateliers «Cuisine et Plaisir», pour les plus de 60, de 9h00 à 14h00, salle évolution

### Février :

- Samedi 01 : Soirée festive du tennis
- Les lundis 03 et 24 : Ateliers «Cuisine et Plaisir», pour les plus de 60, de 9h00 à 14h00, salle évolution
- Samedi 29 février : Soirée rugby, grande salle des fêtes, 20h00

### Mars :

- Dimanche 15 : Elections municipales, de 8h00 à 19h00, Bureaux de vote : mairie et école
- Dimanche 15: Randonnée Cyclo, grande salle des fêtes, à 8h00
- Dimanche 22 : Elections municipales, de 8h00 à 19h00, Bureaux de vote : mairie et école



## BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

**Venez découvrir de nombreuses nouveautés** à la Bibliothèque : prix littéraires, romans, ouvrages pratiques, guides de voyages, albums de Noël pour les enfants et les dernières BD....

Les animatrices de la bibliothèque vous souhaitent une très belle année 2020, riche de rencontres littéraires variées et partagées...

### Rappel des horaires :

- Du mardi au vendredi de 16h00 à 18h30
- Le samedi matin de 10h30 à 12h00
- Pendant les vacances scolaires :
- Le mardi et le jeudi de 16h00 à 18h30



## COMMERCE



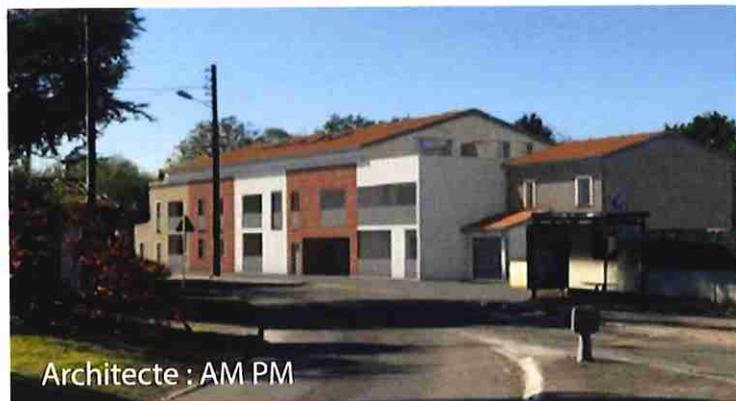
### Votre nouveau salon de Beauté à Brax !

Nous souhaitons la bienvenue à Madame FIRDAOUS WASFI qui a ouvert son salon de beauté «Beauty Gate» au cœur du village au n°1 place du Château. Elle vous accueille pour vos soins de beauté, sur rendez-vous. Détente et bien-être garantis !  
Contact téléphonique : 07 83 82 67 71

## BRAX – CHEMIN DE CIGAREAUX

**Les travaux ont débuté pour une livraison des logements courant 2020**

Programme situé au centre de BRAX, comprenant 23 logements locatifs sociaux répartis en 7 logements individuels et un bâtiment collectif de 16 logements avec des typologies variées parmi lesquels 9 logements sont destinés aux seniors. Au total, il y aura 4 T2, 14 T3, 5 T4 pour 46 places de parking.



## BÂTIMENT SCOLAIRE FRANÇOIS VERDIER

**Restructuration du groupe scolaire: dernière ligne droite**  
**La deuxième phase des travaux est en bonne voie pour une livraison prévue au premier trimestre 2020.**

Le nouveau bâtiment de la phase 2 comprend une classe supplémentaire pour l'enseignement informatique, un espace qui sera mutualisé pour des activités périscolaires.

Il abrite également des locaux mieux adaptés pour l'Accueil de Loisirs Associé à l'École (ALAE) avec deux salles d'activités et un atelier pour les travaux manuels. Le bâtiment comprend aussi une grande salle multi activités qui sera utilisée par l'école élémentaire durant le temps scolaire, par l'ALAE durant le temps périscolaire et pour des activités de la commune en dehors des heures d'école.

Le bâtiment inclut aussi des locaux d'entretien et des vestiaires pour les personnels qui contribueront à une amélioration des conditions de travail. Enfin, la cour intérieure et le portail maternelle coté parking seront remis à neuf comme le passage piétonnier et les espaces verts entre l'école et l'église qui seront réaménagés.

C'est au total 1000 m<sup>2</sup> de locaux neufs fonctionnels et mieux adaptés à l'école d'aujourd'hui, offrant un meilleur confort thermique, acoustique et de travail, qui seront mis en service prochainement.

Vous avez été nombreux à participer aux «portes ouvertes» organisée le 19 octobre pour visiter les locaux de la première phase des travaux (Restauration scolaire, classe maternelle, dortoir, nouvelle cour maternelle).

Aussi, une nouvelle matinée portes ouvertes sera organisée après la mise en service de la deuxième phase.



## INSTRUCTION D'URBANISME

### Nouveau à partir de février

Depuis 2016, la commune de Brax mutualisait ses moyens avec la mairie de Pibrac quant à l'instruction des dossiers relatifs à l'urbanisme.

**Dès le 1<sup>er</sup> février 2020** nous allons traiter les dossiers d'urbanisme en collaboration avec Toulouse Métropole, par ce biais nous vous proposerons de rencontrer le service instructeur ainsi que notre responsable de l'urbanisme une demi-journée par quinzaine. Cela ne change rien au lieu de dépôt des dossiers qui reste à la mairie de Brax.

Le service Urbanisme instruit les demandes d'autorisation d'occupation du sol (Permis de Construire, d'Aménager, Déclarations Pré-alables).

Pour mieux vous informer, le service ne reçoit que sur rendez-vous, à l'exception du dépôt simple des dossiers d'autorisation de construire.

Pour toute demande ou conseil, merci de prendre rendez-vous à l'accueil de la mairie.



**ETAT DE CATASTROPHE NATURELLE SÉCHERESSE**  
**Fissures sur votre habitation : signalez-vous à la mairie !**

Certains administrés sollicitent la mairie pour connaître la marche à suivre après avoir constaté des fissures sur leur habitation.

La municipalité invite toutes les personnes concernées par ce problème à envoyer un courrier en mairie pour se faire recenser afin d'avoir un dossier conséquent à transmettre à la Préfecture.

La Préfecture regroupe tous les dossiers de la Haute-Garonne et les transmet à la Direction de la Défense et de la Sécurité Civile du Ministère de l'Intérieur. La mairie effectuera une demande de reconnaissance d'état de catastrophe naturelle en préfecture.

Une procédure qui peut prendre du temps.

Les particuliers et les entreprises qui ont constaté des fissures ou autres mouvements sur leur immeuble suite à la sécheresse de l'été 2019, doivent saisir la mairie et déclarer son sinistre par courrier recommandé à son assurance.

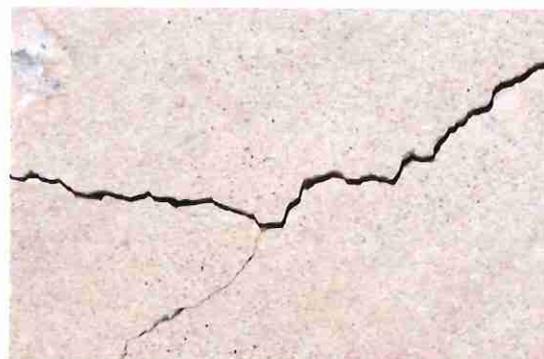
Pour cela, constituez un dossier indiquant la description du sinistre, la liste des dommages et des biens endommagés et n'hésitez pas à ajouter des photos pour étayer votre dossier.

Pour pouvoir être indemnisé en cas de catastrophe naturelle, il faut cumuler les 2 conditions :

- Avoir souscrit une garantie catastrophes naturelles,
- Et qu'un arrêté d'état de catastrophe naturelle ait été publié au

Journal officiel.

Plus d'informations: [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr).



*Les fissures sont dues à un phénomène naturel de retrait-gonflement : le sous-sol se rétracte en période de fortes chaleurs puis se dilate trop vite lorsque l'humidité revient. Ces mouvements de terrain, plus répandus sur des sols argileux, affectent alors les fondations des habitations, lézardent les murs, les clôtures, les terrasses.*

**EAU ET ASSAINISSEMENT**

À partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020  
votre service public change

un nouveau service créé  
pour les habitants de la Métropole :  
**Eau de Toulouse Métropole**

Pour tout contact à partir du 1<sup>er</sup> janvier :

- > [eaudetoulousemetropole.fr](http://eaudetoulousemetropole.fr)
- > 05 61 201 201



Pour rencontrer un conseiller à partir du 2<sup>e</sup> janvier :

Maison de l'Eau de Toulouse Métropole  
3, rue d'Alsace-Lorraine  
31 000 TOULOUSE

mardi et jeudi de 9h à 14h  
mercredi de 9h à 17h  
vendredi de 12h à 19h  
samedi de 9h à 13h

toulouse  
métropole

en grand !

**PERMANENCES INFO ENERGIE 2020**  
**À BRAX :**

**Matinées du**

- 28 janvier
- 24 mars
- 26 mai
- 28 juillet



Vous souhaitez bénéficier de conseils gratuits sur la maîtrise de l'énergie et des énergies renouvelables dans votre logement ?

Construire ou isoler votre logement, utiliser des énergies renouvelables, réduire vos factures, connaître les aides financières... : des spécialistes, membre de l'association Solagro du réseau national Rénovation Info-Service, vous conseillent gratuitement.

Salle verte de la Maison de la vie associative, à partir de 9h30

**Inscriptions et informations sur le site :**  
**[www.infoenergie-toulousemetropole.fr](http://www.infoenergie-toulousemetropole.fr)**  
**ou par téléphone au 05 67 69 69 09**